

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2019_069

Mission d'animation 2020 du SAGE Tarn-amont

L'an deux mille dix-neuf et le cinq décembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjouls, sous la présidence de Henri COUDERC.

Étaient présents : Claude ALIBERT, Gil CLOIX, Henri COUDERC, Simone GÉLY, Daniel GIOVANNACCI, Hubert GRANIER, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Guy PUEL, Régis VALGALIER

Étaient représentés : Pierre PANTANELLA par Henri COUDERC, Bernard POURQUIÉ par Guy PUEL, Gérard PRÊTRE par Hubert GRANIER

Secrétaire de séance : Guy PUEL

Date de convocation : 28 novembre 2019

Délégués du comité syndical		
En exercice : 21	Présents : 11	Pouvoirs : 3
Résultat du vote		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Vu les statuts du syndicat mixte et notamment ses compétences relatives à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, en particulier pour animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, s'exerçant dans le cadre d'outils tels que notamment le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ;

Vu l'arrêté n°2015349-0001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 15 décembre 2015, portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont ;

Considérant la mission d'animation du SAGE Tarn-amont, indispensable sur le territoire compte-tenu des enjeux touristiques et environnementaux majeurs des rivières du bassin ;

Établit la programmation de l'animation 2020 du SAGE du Tarn-amont comme suit :

Coordination générale du syndicat mixte :

- Organisation du fonctionnement des organes statutaires de l'assemblée délibérante (comité syndical, bureau, commissions, unités géographiques) et des services du syndicat mixte ;
- Réunions/visioconférences d'équipe ; participation aux réunions pilotées par d'autres agents ou d'autres maîtres d'ouvrage pour coordination et suivi des projets ;
- Élaboration et suivi du budget ;
- Élaboration des demandes et suivi des subventions ;

Animation de la commission locale de l'eau (CLE) et des instances associées :

- Suivi des modifications de la composition de la CLE par la DDT de la Lozère, en particulier suite aux élections municipales ;
- Organisation et animation des réunions de la CLE et de son bureau ;

- Étude des dossiers soumis à l'avis de la CLE, organisation et animation de réunions du bureau de la CLE le cas échéant et formulation de réponses ;

Mise en œuvre des mesures « organisationnelles » du SAGE :

- Participation à la structuration du bassin Tarn-Aveyron : convention-cadre de partenariat entre syndicats mixtes, déclinaison en conventions opérationnelles, mutualisation d'un SIG... ;

Participation à la mise en œuvre des actions opérationnelles du SAGE (contrat de rivière 2019-2024) :

- Suivi de la programmation et des travaux des réseaux d'eaux usées et de gestion des eaux pluviales de Florac (enjeu baignade Ispagnac, Quézac et Montbrun) ;
- Suivi du schéma directeur AEP / eaux usées / eaux pluviales mené à l'échelle de la CC Millau-GC (enjeux baignade et inondations Millau) ;
- Suivi des études réseaux/steu de La Cavalerie sous maîtrises d'ouvrage armée et commune à rapprocher (enjeu AEP Millau / Espérelle) ;
- Lancement d'une opération groupée de réhabilitation des assainissements non collectifs des campings ;
- Lancement d'une stratégie d'adaptation au changement climatique à l'échelle du bassin Tarn-amont ;
- Appui aux collectivités compétentes pour l'amélioration qualitative et quantitative de l'alimentation en eau potable du secteur du Causse Noir (commune de Meyrueis (CCGCC au 1er janvier 2020) / SIAEP du Causse Noir) ;
- Participation à la campagne de communication et aux suivis de l'état du Tarn vis-à-vis des risques liés aux cyanobactéries ;

Établit le coût prévisionnel de la mission d'animation du SAGE Tarn-amont en 2020 à 65 000,00 euros (frais de personnel, de structure, etc.) ;

Fixe le plan prévisionnel de financement de la mission d'animation du SAGE Tarn-amont en 2020 comme suit :

- Agence de l'eau Adour-Garonne : 45 500,00 euros (70%),
- Autofinancement : 19 500,00 euros (30%) ;

Précise que cette opération relève pour 70% de la compétence « Animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques » et pour 30% de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi) ;

Précise que l'autofinancement de la mission sera entièrement mutualisé en tant qu'opération concernant l'ensemble du bassin versant du Tarn-amont (fonctionnement général), et pris en charge par les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies par délibération du comité syndical ;

Autorise le président à rechercher et solliciter les aides nécessaires pour le financement de cette mission, ainsi qu'à fixer le plan de financement définitif ;

Autorise le président à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le président, Henri COUDERC



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 16 / 12 / 2019
et publié ou notifié
le 16 / 12 / 2019